



CONSEIL DU JURA BERNOIS

Rapport d'activités

2012

1. Table des matières

1. TABLE DES MATIÈRES.....	2
2. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU JURA BERNOIS JEAN-PIERRE AELLEN	4
3. ORGANES.....	5
3.1 BUREAU	5
3.2 PLÉNUM	5
3.3 SECTIONS, DÉLÉGATIONS ET GROUPES DE TRAVAIL.....	6
3.3.1. <i>Sections</i>	6
3.3.2. <i>Délégations INS</i>	7
3.3.3. <i>Groupe de travail</i>	7
3.4 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	7
4. SÉANCES	8
4.1 SÉANCES PLÉNIÈRES	8
4.2 SÉANCES DES SECTIONS ET GROUPES DE TRAVAIL.....	8
4.3 SÉANCES DES GROUPES DE TRAVAIL ET DÉLÉGATIONS.....	9
5. SUBVENTIONS.....	10
5.1 SUBVENTIONS CULTURELLES	10
5.1.1. <i>Subventions périodiques annuelles</i>	10
5.1.2. <i>Subventions uniques aux projets</i>	11
5.2 SUBVENTIONS À PRÉLEVER SUR LE FONDS DE LOTERIE (FL)	13
5.2.1. <i>Bilan 2012</i>	13
5.2.2. <i>Subventions par genre de projets</i>	13
5.2.3. <i>Principaux projets soutenus</i>	14
SUBVENTIONS À PRÉLEVER SUR LE FONDS DU SPORT (FS)	15
5.2.4. <i>Bilan 2012</i>	15
5.2.5. <i>Subventions par genre de projets</i>	16
5.2.6. <i>Principaux projets soutenus</i>	16
5.3 ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES (FONDS DE LOTERIE – FONDS DU SPORT)	16
5.3.1. <i>Evolution du Fonds de loterie</i>	17
5.3.2. <i>Evolution du Fonds du sport</i>	17
6. NOMINATIONS	18
6.1 NOMINATIONS SELON LSTP 26	18
6.1.1. <i>Commission cantonale de la formation professionnelle</i>	18
6.1.2. <i>Fondation rurale interjurassienne (FRI)</i>	18
6.1.3. <i>Fondation O2</i>	18
6.2 NOMINATIONS SELON OSTP 19 ET APPARENTÉES	18
6.2.1. <i>Autorité tutélaire</i>	18
6.3 AUTRES NOMINATIONS	18
6.3.1. <i>Théâtre Palace Bienne</i>	18
6.3.2. <i>Zone tarifaire Libero</i>	18
6.3.3. <i>Délégation à la jeunesse</i>	18
6.3.4. <i>Conseil du ceff</i>	19
6.3.5. <i>Commission du Prix du CJB</i>	19
7. AUTRES ACTIVITÉS	19
7.1 AFFAIRES DU BUREAU	19
7.1.1. <i>Révision des règlements</i>	19
7.1.2. <i>Objectifs de législature</i>	19
7.1.3. <i>Autres affaires traitées par le Bureau</i>	19
7.2 AFFAIRES DE LA SECTION INST	19
7.2.1. <i>Avenir institutionnel</i>	19
7.2.2. <i>Statu quo+</i>	20

7.2.3.	<i>Antenne interjurassienne de l'égalité</i>	20
7.2.4.	<i>Conseil national</i>	20
7.2.5.	<i>Autres affaires traitées par la section INST</i>	20
7.3	AFFAIRES DE LA SECTION ECO	20
7.3.1.	<i>Loi sur les forêts</i>	20
7.3.2.	<i>Tourisme</i>	20
7.3.3.	<i>Affaires du beco</i>	21
7.3.4.	<i>Autres affaires traitées par la section ECO</i>	21
7.4	AFFAIRES DE LA SECTION SAP	21
7.4.1.	<i>Planification hospitalière / Hôpital du Jura bernois (HJB)</i>	21
7.4.2.	<i>Programmes d'occupation et d'insertion dans le cadre de l'aide sociale (POIAS)</i>	21
7.4.3.	<i>AEMO (Action éducative en milieu ouvert)</i>	21
7.4.4.	<i>Autres affaires traitées par la section SAP</i>	21
7.5	AFFAIRES DE LA SECTION JCE	21
7.5.1.	<i>Déléguée à la jeunesse</i>	21
7.5.2.	<i>(sous-) Commission de la jeunesse</i>	22
7.5.3.	<i>Conférence régionale</i>	22
7.5.4.	<i>Parlement des jeunes</i>	22
7.5.5.	<i>Autorités tutélaires</i>	22
7.5.6.	<i>Autres affaires traitée par la section JCE</i>	22
7.6	AFFAIRES DE LA SECTION POMFIN	23
7.6.1.	<i>Fonds de loterie</i>	23
7.6.2.	<i>Fonds du sport</i>	23
7.6.3.	<i>Associations sportives intercantionales</i>	23
7.6.4.	<i>Autres affaires traitées par la section POMFIN</i>	23
7.7	AFFAIRES DE LA SECTION INS	23
7.7.1.	<i>Plan d'étude romand (PER)</i>	23
7.7.2.	<i>Formation professionnelle</i>	23
7.7.3.	<i>HES-SO/HE-Arc</i>	24
7.7.4.	<i>Bilinguisme</i>	24
7.7.5.	<i>Autres affaires traitées par la section INS</i>	24
7.8	AFFAIRES DE LA SECTION CULTURE	24
7.8.1.	<i>Subventions culturelles</i>	24
7.8.2.	<i>Conception de politique culturelle générale</i>	24
7.8.3.	<i>Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)</i>	24
7.8.4.	<i>Abbatiale de Bellelay</i>	24
7.8.5.	<i>Budget 2013 et planification financière 2014-2016</i>	25
7.8.6.	<i>Autres affaires traitées par la section CULTURE</i>	25
7.9	AFFAIRES DE LA SECTION TTE	25
7.9.1.	<i>Transports publics</i>	25
7.9.2.	<i>Routes</i>	25
7.9.3.	<i>Entretien des eaux</i>	26
7.9.4.	<i>Autres affaires traitées par la section TTE</i>	26
8.	COLLABORATION AVEC LE CAF	26
8.1	<i>SÉANCE PLÉNIÈRE COMMUNE</i>	26
8.2	<i>RELATIONS ENTRE LES SECTIONS</i>	26
8.3	<i>RELATIONS ENTRE LES BUREAUX ET LES SECRÉTARIATS GÉNÉRAUX</i>	26
9.	PARTENARIAT DIRECT ET CONTACTS AVEC LES VOISINS	27
9.1	<i>PARTENARIAT DIRECT (LSTP. 28)</i>	27
9.2	<i>RELATIONS AVEC LES VOISINS (LSTP. 27)</i>	27
10.	COMMUNICATION	28
11.	CONCLUSION	29
12.	ABRÉVIATIONS	31
13.	ANNEXES	32

2. Rapport du président du Conseil du Jura bernois Jean-Pierre Aellen

L'année 2012 restera dans les mémoires comme celle où les gouvernements bernois et jurassien ont signé une déclaration visant à organiser des votations dans le Jura bernois et le Jura en vue de régler le conflit jurassien au sens de l'Accord du 25 mars. Le Conseil du Jura bernois a joué un rôle décisif dans la concrétisation du processus. Doté par le Conseil-exécutif de l'équivalent d'un droit de veto dans cette matière, il a accepté, en mai 2012, de donner son feu vert au lancement des travaux.

Bien qu'au sein de notre institution les avis soient divergents sur l'avenir institutionnel du Jura bernois, les débats internes ainsi que les discussions avec les gouvernements des deux cantons ont été empreints d'un grand respect. Au final, une majorité du CJB a estimé que l'intérêt général nécessitait de donner une chance au processus démocratique, c'est-à-dire à l'expression de la volonté populaire par les urnes. Donner la parole au peuple est une chance quel que soit le résultat, même s'il se trouve que, en tant que président du CJB et à ce titre signataire du présent texte, je sois à titre personnel d'un avis minoritaire au sein du CJB en postulant qu'une entrée en matière servirait au mieux le Jura bernois.

L'année 2012 n'a toutefois pas été marquée uniquement par le dossier institutionnel. Elle a également été décisive pour deux compétences cardinales du Conseil du Jura bernois. C'est en effet durant cette année que le Grand Conseil a accepté la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) et que le Conseil-exécutif a révisé l'ordonnance sur le Fonds du sport. Les défis liés à ces deux textes sont importants, ce d'autant que la nécessité de les réviser répondait prioritairement aux besoins de la partie germanophone du canton. Heureusement, la vigilance du CJB et le souci des Directions cantonales concernées ont permis de maintenir dans ce cadre bernois un peu rigide une marge de manœuvre pour le Conseil du Jura bernois, afin qu'il puisse tenter de répondre aux défis spécifiques qui se posent à notre région en matière culturelle et sportive.

Il convient ici de tirer un grand coup de chapeau, non pas seulement aux sections Culture ainsi que Police, affaires militaires et finances, qui ont piloté les travaux dans ces deux dossiers, mais à toutes les sections de notre conseil. Elles produisent un travail de grande qualité afin d'attirer l'attention du plénum sur les risques et les opportunités des projets cantonaux et lui permettent ainsi de défendre les intérêts du Jura bernois. Il ne faut néanmoins pas cacher que la pression mise par le Grand Conseil et la population sur les finances du canton ne facilite pas la tâche d'une région comme la nôtre, qui a par exemple dû subir une réduction des prestations en matière de transports publics dès la fin 2012.

Un grand merci va, pour terminer, aux membres du Conseil du Jura bernois. Chacun apporte par ses qualités propres, une pierre au bon fonctionnement de notre institution. En tant que président, ma volonté est de permettre le bon déroulement du débat démocratique et de contribuer à trouver des solutions qui servent l'intérêt général. J'ai pour m'appuyer dans cette démarche le soutien d'une équipe administrative efficace, dont je crois pouvoir dire que la compétence est unanimement saluée par les membres du Conseil du Jura bernois.

3. Organes

3.1 Bureau

Du 1^{er} janvier au 31 mai, le Bureau du CJB est composé de :

Manfred Bühler	Président	UDC
Jean-Pierre Aellen	Vice-président	PSA
Christophe Gagnebin	1 ^{er} assesseur	PS
Willy Sunier	2 ^e assesseur	PLR

Du 1^{er} juin au 31 décembre, le Bureau du CJB est composé de :

Jean-Pierre Aellen	Président	PSA
Christophe Gagnebin	Vice-président	PS
Willy Sunier	1 ^{er} assesseur	PLR
Manfred Bühler	2 ^e assesseur	UDC

L'élection du Bureau a lieu lors de la séance du 30 mai aux Prés-d'Orvin et enregistre les résultats suivants (23 membres présents) :

Jean-Pierre Aellen	Élu à la présidence par 16 voix contre 6 à H. Frainier et 1 bulletin blanc
Christophe Gagnebin	Élu à la vice-présidence par 22 voix et 1 bulletin blanc
Willy Sunier	Élu au poste de 1 ^{er} assesseur par 22 voix et 1 voix éparse (J.-P. Aellen)
Manfred Bühler	Élu au poste de 2 ^e assesseur par 21 voix, 1 bulletin blanc et 1 voix éparse (W. Sunier)

3.2 Plénum

Le CJB enregistre la démission de Jean-Jacques Schumacher (PLR, Bévillard) au 31 mai 2012. Il est remplacé par André Mercerat (Champoz). Le CJB compte quatre groupes et trois partis ne formant pas de groupes :

Groupe / parti	Membres	Chef de groupe
Groupe UDC	7	Jean-Michel Blanchard
Groupe autonomiste	6 (4 PSA / 1 AJU / 1 PDC-PLJ)	Hubert Frainier
Groupe PS	4	Francis Daetwyler
Groupe PLR	3	Willy Sunier
Verts	2	-
PBD	1	-
PEv	1	-

La liste des membres du CJB au 31 décembre 2012 figure en annexe 1.

3.3 Sections, délégations et groupes de travail

3.3.1. Sections

Le 29 août, le plénum procède, sur proposition du groupe PLR, aux modifications suivantes :

- ECO : Jean-Jacques Schumacher est remplacé par André Mercerat
- INS : Jean-Jacques Schumacher est remplacé par André Mercerat
- JCE : Jean-Jacques Schumacher est remplacé par André Mercerat
- POMFIN : Jean-Jacques Schumacher n'est pas remplacé et la section passe de 8 à 7 membres

Les sections sont présidées par :

Section	Présidence	Vice-présidence
Institutions (INST)	Walter von Kaenel (PLR)	Hubert Frainier (PDC-PLJ)
Economie publique (ECO)	Etienne Klopfenstein (UDC)	Marcelle Forster (PS)
Santé publique et prévoyance sociale (SAP)	Antoine Bigler (PS)	Annelise Vaucher (PBD)
Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques (JCE)	Manfred Bühler (UDC)	Nicole Hofer (Verts)
Police, affaires militaires et finance (POMFIN)	Jean-Michel Blanchard (UDC)	Daniel Chaignat (Verts)
Instruction publique (INS)	Stéphane Boillat (AJU)	Tom Gerber (PEv)
Culture	Jean-René Moeschler (PSA)	Christophe Gagnebin (PS)
Travaux publics, transports et énergie (TTE)	Francis Daetwyler (PS)	Naomi Schnegg (UDC)

Les groupes et partis sont représentés comme suit :

Groupe / parti	Nb sièges dans les sections	Nb sièges/élu-e (moyenne)
Groupe UDC	20	2.86
Groupe autonomiste	17	2.83
Groupe PS	11	2.75
Groupe PLR	7	2.33
Verts	5	2.5
PBD	3	3
PEv	3	3

La représentation des groupes et partis est équitable. En ce qui concerne la représentation régionale, les élu-e-s du cercle électoral de La Neuveville ont au moins un siège dans toutes les sections, sauf la section Culture.

La composition des sections figure en annexe 2.

3.3.2. Délégations INS

En vue de la préparation des séances des conférences politiques intercantionales dans le domaine de l'instruction publique (comités gouvernementaux HES-SO, HE-Arc et HEP-BEJUNE + CIIP), le CJB des représentants de la section INS dans deux délégations dans lesquelles le CAF et la COFRA sont également représentés

Délégation	Représentants CJB	Représentants CAF
HES-SO / HE-Arc	S. Boillat, J.-P. Aellen	M. Liengme, B. Sermet
CIIP / HEP-BEJUNE	C. Gagnebin, P. Gasser	M. Guélat, A. Tonon

3.3.3. Groupe de travail

Un groupe de travail « statu quo+ » est constitué. Chaque groupe politique dispose d'un siège, de même que les partis ne formant pas de groupe. Il se compose des personnes suivantes :

Membre	Suppléant-e
Walter von Kaenel, président, PLR	Willy Sunier, PLR
Francis Daetwyler, vice-président, PS	Christophe Gagnebin, PS
Jean-Michel Blanchard, UDC	Anne-Caroline Graber, UDC
Pierre Mercerat, PSA	Hubert Frainier, PDC-PLJ
Daniel Chaignat, Verts	Annelise Vaucher, PBD

3.4 Secrétariat général

Le secrétariat général assure une présence avec voix consultative aux séances du plénum, des sections et des groupes de travail internes au CJB, dont il tient les procès-verbaux. Il exécute les tâches administratives qui lui sont confiées par le CJB (organisation des séances, correspondance, etc.), représente le CJB dans des groupes de travail régionaux cantonaux ou intercantonaux, étudie et prépare les affaires en vue des décisions, coordonne la communication des travaux du plénum, renseigne le public sur les procédures de subventions et assume toutes les autres tâches prévues par le règlement du CJB.

Le secrétariat général occupe 3 personnes pour 1.8 poste EPT : Fabian Greub (secrétaire général, 100%), Aurélie Guillon (secrétaire, 60%) et Catherine Chapuis (secrétaire, 20%). Il est rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat.

Le secrétariat général accueille temporairement des stagiaires pour leur donner la possibilité de se familiariser avec le travail du CJB et d'assister à au moins une séance de plénum ou de section. En 2012, il s'agit de M. Christian Linder (apprenti Chancellerie, 10 jours), M. Fabian Niculae (Université d'été de l'Institut du fédéralisme, 2 jours) et M. Tobias Vögeli (apprenti POM, 1 jour).

Le poste de secrétaire général est réévalué en 2012 et passe dès 2013 en classe de traitement 24. La demande d'augmenter la dotation en personnel au vu de l'abondance et la complexité croissante des tâches ainsi que la difficulté de faire face dans les délais est gelée dans l'attente des discussions sur le statu quo+.

Aurélie Guillon passe ses examens de 3^e année et commence la 4^e année d'une formation en cours d'emploi d'une durée de 4 ans, en vue d'obtenir un titre de bachelor en économie d'entreprise à la Haute école de gestion de Neuchâtel.

4. Séances

4.1 Séances plénières

Le CJB tient 11 séances plénières dont une séance commune avec le CAF. La participation moyenne aux séances plénières est de 22.09 membres (92.05 %). La liste des séances plénières figure en annexe 3.

4.2 Séances des sections et groupes de travail

Bureau	13	(dont 2 conférences des présidents)
INST	11	
ECO	5	
SAP	3	
JCE	6	
POMFIN	11	
INS	4	
Culture	13	
TTE	8	
Groupe de travail Statu quo+	5	
Total	75	

En annexe 4 figurent des informations statistiques sur la participation aux séances du plénum et des sections.

En principe, les sections rencontrent une fois par année la Direction cantonale responsable des dossiers qui lui sont attribués.

Date	Section	Lieu	Membres du Conseil-exécutif
6 février 2012	Culture	Bienne	Bernhard Pulver
15 février 2012	INST	Berne	DAJ (Ph. Perrenoud, B. Pulver, Ch. Neuhaus)
5 mars 2012	INST	Sonceboz	DAJ (Ph. Perrenoud, B. Pulver)
18 juin 2012	JCE	Tramelan	Christoph Neuhaus
19 juin 2012	TTE	La Neuveville	Barbara Egger-Jenzer
8 octobre 2012	POMFIN	Sonceboz	Hans-Jürg Käser (POM)
25 octobre 2012	ECO	Court	Andreas Rickenbacher
15 novembre 2012	SAP	Tramelan	Philippe Perrenoud
18 décembre 2012	INST	Berne	DAJ (Ph. Perrenoud, B. Pulver)

Une délégation du CJB reçoit le Gouvernement jurassien in corpore le 29 mai à Tramelan.

4.3 Séances des groupes de travail et délégations

Le CJB délègue ses membres dans divers organes régionaux, cantonaux, intercantonaux ou transfrontaliers :

Organe	Délégué-e(s) du CJB
Association seeland.biel/bienne	F. Daetwyler
Comité de pilotage Bellelay 2014	T. Gerber, E. Klopfenstein
Commission cantonale du marché du travail	C. Gagnebin
Commission du Prix du CJB	J.-R. Moeschler, M. Forster, C. Gagnebin
Commission sécurité canton-communes	W. Sunier
Conseil d'école ceff	T. Gerber
Conseil de fondation Mémoires d'Ici	F. Daetwyler, C. Gagnebin, A. Vaucher
Conseil de fondation FRI	T. Gerber, P. Mercerat
Conseil de la formation professionnelle	C. Gagnebin
Conseil des transports	F. Daetwyler
Coordination RCJU-CJB « délégation jeunesse »	M. Bühler
CTJ (Commission)	H. Frainier, C. Gagnebin
CTJ (Conseil)	J.-P. Aellen, D. Chaignat, F. Daetwyler
Députation francophone	M. Bühler → 31.5 ; J.-P. Aellen dès le 1.6.
Groupe d'accompagnement « Libero »	F. Daetwyler
Groupe de coordination Sport interjurassien	W. Sunier
Groupe de pilotage « Théâtre Palace Bienne »	C. Gagnebin
Groupe de portage contournement La Chaux-de-Fonds	F. Daetwyler
Groupe de suivi AEMO	A. Bigler, P. Gasser (les deux jusqu'au 30.9)
Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien	P. Mercerat (suppléant F. Daetwyler)
Région capitale suisse	F. Daetwyler
Sous-commission jeunesse du Jura bernois	M. Bühler, N. Hofer

Les élu-e-s du CJB sont par ailleurs membres à titre personnel d'une multitude d'organes et associations avec lesquels ils assurent une certaine coordination.

5. Subventions

Le CJB octroie, à la place des Directions cantonales compétentes, les subventions cantonales aux activités culturelles en lien avec le Jura bernois. Il statue également sur les demandes de subventions cantonales à prélever sur le Fonds de loterie ou sur le Fonds du sport, lorsqu'elles proviennent du Jura bernois ou ont un lien étroit avec lui.

5.1 Subventions culturelles

5.1.1. Subventions périodiques annuelles

En 2012, le CJB verse aux institutions culturelles des subventions pour un montant total de **1'586'176** francs, soit une hausse de 35'370 francs par rapport à 2011 (+ 2.3%). Alors que les comptes avaient montré une baisse minime de 0.8% entre 2010 et 2011, la progression peut être qualifiée de modérée, ce qui était attendu compte tenu de la situation financière du canton. Les augmentations sont essentiellement le reflet d'un automatisme dû au système des contrats de prestations (Mémoires d'Ici, Abbatale Bellelay) et à la clé de répartition fixe pour les bibliothèques régionales, où le CJB prend à sa charge 20% du déficit net.

Dans trois cas, le CJB approuve une hausse en vertu du principe de subsidiarité, où il s'agit de répondre à une augmentation de la participation communale : le Centre culturel de la prévôté, le Musée du tour automatique et d'histoire de Moutier et la coopérative Le Royal à Tavannes. Une augmentation coordonnée avec le canton du Jura est également accordée au CEJARE.

La liste des institutions soutenues par le CJB en 2012 est la suivante (en gras les modifications par rapport à 2011) :

Institutions	2012	2011
Prix Bibliomedia, Lausanne	250	250
Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens	1'000	1'000
AROLE - Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse	1'000	1'000
Union des chanteurs jurassiens	1'350	1'350
ARTOS - Association Romande Technique Organisation Spectacle	2'000	2'000
FCMA - Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles	3'000	3'000
Arts, Culture et Loisirs (ACL) Sonceboz-Corgémont	4'200	4'200
Théâtre de l'Atelier, Reconvilier	5'000	5'000
Fondation Ankli pour le Martinet, Corcelles	5'000	5'000
Fondation du Banneret Wisard, Grandval	5'000	5'000
Société des amis du théâtre (SAT) La Neuveville	6'000	6'000
Regio'BD (Tram'labulle)	6'000	6'000
Atelier de Bruxelles	6'000	6'000
Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts	7'500	7'500
CORODIS - Commission romande de distribution des spectacles	8'000	8'000
Musée du Tour automatique et d'histoire, Moutier	12'000	10'000
Espace Les Halles, Porrentruy	10'000	10'000
Association Label+ Théâtre romand	10'000	10'000
Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur	10'500	10'500
Musée de La Neuveville	12'000	12'000
Association des Lanternes magiques du Jura bernois	13'000	13'000
Centre d'animation La Neuveville	14'000	14'000

Espace noir, Saint-Imier	15'000	15'000
Société Jurassienne d'Emulation	16'000	16'000
Fédération jurassienne de musique (y.c. formation des jeunes)	18'000	18'000
Café-théâtre de la Tour de Rive, La Neuveville	18'000	18'000
Musée de Saint-Imier	22'000	22'000
Coopérative Le Royal, Tavannes	30'000	25'000
CEJARE - Centre jurassien d'archives et de recherches économiques	30'000	25'000
Bibliothèque régionale de Tavannes	32'500	30'900
Bibliothèque régionale de La Neuveville	32'600	29'800
Bibliothèque régionale de Saint-Imier	35'700	35'400
Bibliothèque régionale de Moutier	37'800	37'400
Musée jurassien d'art et d'histoire, Delémont	54'500	54'500
Atelier de gravure, Moutier	60'000	60'000
Coordination jeune public	60'000	60'000
Revue Intervalles, Prêles	60'000	60'000
Mesures spéciales centres culturels régionaux	64'271	61'306
Centre culturel de la Prévôté, Moutier	77'000	73'500
Centre de Culture et de Loisirs, Saint-Imier	77'500	77'500
Fondation Abbatiale de Bellelay	79'000	76'000
Musée jurassien des Arts, Moutier	100'000	100'000
Université populaire (Bibliobus)	119'000	114'200
Mémoires d'Ici, Saint-Imier	404'505	400'500
TOTAL	1'586'176	1'550'806

5.1.2. Subventions uniques aux projets

Le CJB dispose de deux fonds pour le soutien à des projets : budget pour l'encouragement des activités culturelles (montant fixé dans le cadre de la planification financière) et Fonds pour les actions culturelles (montant variable dépendant du bénéfice annuel de Swisslos et de la part du canton de Berne à ce bénéfice).

5.1.2.1. BUDGET DES PROJETS

Montant à disposition au 1.1.12	250'000.00
Subventions octroyées au 31.12.12	250'000.00
Solde non utilisé	0.00

5.1.2.2. FONDS POUR LES ACTIONS CULTURELLES (FAC)

Solde FAC 2011	-14'063.60
Résultat FAC 2012	+280'900.00
Total à disposition 2012	266'836.40
Subventions octroyées au 31.12.12	-180'867.00
Résultat (solde reporté sur 2013)	85'969.40

5.1.2.3. BILAN GLOBAL DE L'ENCOURAGEMENT DES PROJETS

Par rapport à 2011, les moyens à disposition sur le budget sont plus élevés (250'000 francs au lieu de 225'000). En ce qui concerne le FAC, les recettes sont en légère hausse (280'900 au lieu de 277'000). Toutefois, comme le FAC était dans le rouge à hauteur de 14'000 francs à la fin 2011, les moyens totaux disponibles pour l'encouragement des projets ont été sensiblement les mêmes en 2012.

Les subventions accordées sont en baisse d'environ 150'000 francs par rapport à 2011, ce qui s'explique notamment par les raisons suivantes :

- le versement de la subvention au festival Usinesonore 2012 (80'000 francs) a été anticipé et effectué sur le budget 2011 ;
- le soutien au projet Interreg Evidanse/Fest'hiver se monte à 75'680 francs par année en 2011 et 2012, versés conjointement par le budget du CJB et celui du beco ; alors que la participation bernoise 2011 a été intégralement prélevée sur l'enveloppe du CJB en 2011, c'est le beco qui a versé la part bernoise pour 2012.

Il s'agit de variations qui sont habituelles d'une année à l'autre, suivant qu'un projet important est comptabilisé avant ou après la clôture des comptes. Le solde FAC de 85'969.40 francs est reporté à l'année suivante et est donc conservé pour le soutien d'activités culturelles dans le Jura bernois. Le CJB a décidé, dans sa séance du 19 décembre, d'immobiliser un montant de 80'000 francs qui sera affecté au soutien du tricentenaire de l'Abbatiale de Bellelay en 2014 et d'affecter le reste au soutien ordinaire des projets culturels en 2013.

Les principaux soutiens 2012 vont à :

Projet	Discipline	Subvention
Stand'été 2013, Moutier	Arts de la scène	150'000 ¹
Cie La Dérive, Moutier, création « La Voie lactée »	Théâtre	40'000
Estivales musicales, Court	Musique	35'000 ²
Jardins musicaux, programme Parc Chasseral	Musique	30'000
Ensemble vocal d'Erguël, concerts Noël 2012	Musique	27'000
Société jurassienne d'émulation, diju.ch	Patrimoine	20'000
Ensemble vocal d'Erguël, création « Les 7 paroles »	Musique	20'000
Ecole de musique du Jura bernois, instruments	Musique	19'780
Amis EMJB, concert nouvelle brochure	Musique	10'000
Cie Krayon, création CCL	Théâtre	10'000
Commune Tramelan, œuvre L. Boillat	Arts plastiques	10'000

5.1.2.4. SOUTIEN AUX ACTIVITÉS CULTURELLES : TOTAL

Le soutien du CJB aux activités culturelles en 2012 se monte à 2'017'043 francs (2011 : 2'156'216.95 francs).

¹ Subvention totale de 160'000 francs, dont 10'000 francs versés par l'office de la culture sur préavis du CAF. Le CJB verse un montant de 80'000 francs en 2012 et le solde en 2013.

² Subvention totale de 40'000 francs, dont 5'000 francs versés par l'office de la culture sur préavis du CAF

5.2 Subventions à prélever sur le Fonds de loterie (FL)

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 20'000 francs. Pour les sommes au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif.

5.2.1. Bilan 2012

Solde Fonds de loterie 2011 ³	4'486'673.50
Recettes Fonds de loterie 2012 (5.3%)	+ 1'413'366.00
Dépenses 2012 ⁴	- 2'428'018.40
Total 1 : avoir brut à disposition 2012	3'472'021.10
Engagements 2007-2012 ⁵	- 1'265'455.00
Total 2 : avoir net à disposition au 31.12.2012	
Solde reporté sur 2013	<u>2'206'566.10</u>
Engagements 2012 ⁶	1'675'162.00

En 2012, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 1'675'162 francs (2011 : 1'103'090 francs). Ces engagements sont supérieurs aux recettes d'environ 260'000 francs. Le solde à disposition reporté en 2013 est stable, en baisse de 80'000 francs.

5.2.2. Subventions par genre de projets

Genre	Nombre	Montant octroyé 2012	Comparaison montant / projets 2011
Culture (projets d'investissements) – CULT	6	100'155.00	166'810.00 / 7 projets
Protection des monuments historiques – MH	44 ⁷	1'066'800.00	473'000.00 / 6
Protection du patrimoine – PATR	1	10'500.00	51'300.00 / 2
Protection de la nature – NAT	-	-	3'000.00 / 1
Protection de l'environnement – ENV	-	-	-
Secours en cas de catastrophe – CATA	-	-	-

³ Somme effective se trouvant sur le compte du CJB au 1^{er} janvier.

⁴ Sommes effectivement versées durant l'année sur présentation des décomptes finaux. Ces dépenses peuvent porter sur des projets ayant bénéficié d'une promesse de subvention dans les cinq dernières années.

⁵ Les engagements sont les promesses de subventions accordées durant les 5 années précédentes à des projets dont le décompte final n'a pas encore été produit.

⁶ Promesses de subventions octroyées durant l'année 2012 : ces promesses sont comptabilisées dans les dépenses si le projet a été achevé et a fait l'objet d'un versement sur présentation du décompte final et dans les engagements si le versement n'a pas encore eu lieu.

⁷ En 2012, une nouvelle manière de décompter les projets dans le domaine de la protection des monuments historique est introduite : chaque objet subventionné est comptabilisé alors que jusqu'en 2011, la statistique ne retenait que les décisions groupées qui réunissaient plusieurs objets et étaient soumises au Conseil-exécutif tous les deux mois environ. Par ailleurs, les subventions inférieures à 20'000 francs sont désormais à charge du Fonds de loterie

Genre	Nombre	Montant octroyé 2012	Comparaison montant / projets 2011
Aide au développement – DEV	4	161'625.00	24'000.00 / 1
Sciences et publications – SCI	7	35'570.00	13'400.00 / 6
Tourisme – TOUR	13	79'820.00	266'900.00 / 14
Transports publics – TP	-	-	-
Economie – ECO	-	-	-
Projets d'utilité publique ou bienfaisance – UPB	8	58'152.00	104'680.00 / 17
Subventions périodiques - PER ⁸	-	-	-
TOTAL	83	1'675'162.00	1'103'090.00 / 54

5.2.3. Principaux projets soutenus

Bâtiment privé, Moutier	108'000	MH
Digger DTR, déminage mécanisé au Mozambique	100'000	DEV
Bâtiment privé, Villeret	78'000	MH
Paroisse catholique Tavannes, restauration vitraux	68'000	MH ⁹
Bâtiment privé, Cortébert	61'000	MH
Musée du Tour automatique – usine Junker	50'000	MH
Bâtiment privé, La Neuveville	42'000	MH
Cormoatlas, maison d'accueil au Maroc	40'860	DEV
Banneret Wisard Grandval, aménagements intérieurs	36'600	CULT ¹⁰
Schlossberg La Neuveville, surcoûts rénovation murailles	36'000	MH
Musée Saint-Imier, nouvelle exposition permanente	34'000	CULT
Schlossberg La Neuveville, éclairage	34'000	MH ¹¹
Commune Tramelan, réfection fontaine et mise en eau	32'500	MH ¹²
Commune La Neuveville, surcoûts Tour Rouge	30'000	MH
Bâtiment privé, Grandval	27'000	MH
Bâtiment privé, Saint-Imier	27'000	MH ¹³
Bâtiment privé, Cortébert	25'000	MH
Bâtiment privé, La Neuveville	24'000	MH ¹⁴
Centre de Sornetan, fenêtre de la ferme	24'000	MH ¹⁵
Paroisse réformée Saint-Imier, tourelles collégiale	22'000	MH
Musée jurassien des arts, publication 15 ^e anniversaire	20'000	CULT
Turnverein SATUS Biel, rénovation toit chalet Prés-d'Orvin	19'900	TOUR
Jura bernois Tourisme, 4 guides touristiques	17'320	TOUR
Association Fahriété, Courtelary, abri	17'100	CULT
Projet Interreg carte avantages jeunes	16'500	UPB

⁸ Aucune institution bénéficiant de subventions périodiques ne se situant dans le Jura bernois, l'enveloppe du CJB ne verse aucune contribution. Toutefois, le versement des subventions périodiques a lieu avant calcul des enveloppes. Par conséquent, le CJB « contribue » dans les faits à hauteur de 5.3% du total annuel.

⁹ Préavis du CJB en 2012, décision du Conseil-exécutif en 2013

¹⁰ Préavis du CJB en 2012, décision du Conseil-exécutif en 2013

¹¹ Préavis du CJB en 2012, décision du Conseil-exécutif en 2013

¹² Préavis du CJB en 2012, décision du Conseil-exécutif en 2013

¹³ Préavis du CJB en 2012, décision du Conseil-exécutif en 2013

¹⁴ Préavis du CJB en 2012, décision du Conseil-exécutif en 2013

¹⁵ Préavis du CJB en 2012, décision du Conseil-exécutif en 2013

Cinématographe Tramelan, nouveau chauffage	13'870	CULT
Editions du Raimeux, livre Moutier en images	13'200	SCI
Bâtiment privé, Corgémont	12'000	MH
Commune Saint-Imier, borne interactive d'informations	12'000	TOUR
CAS Chasseral, sécurisation dalle Champ Meusel	10'800	TOUR
Chalet des Amis de la nature Saint-Imier, réfection fenêtres	10'600	TOUR
Fondation rurale interjurassienne, projet Vergers+	10'500	PATR
Amis de l'EMJB, brochure instruments	10'000	CULT
Salon JU-JB de la formation 2012	10'000	UPB
Association Tunnelkino, nouveau système de sécurité	10'000	UPB
Commune Corgémont, restauration fontaine	10'000	MH
Chalet des Amis de la nature Moutier, nouvelle chaudière	9'800	TOUR
Bâtiment privé, Châtelat	9'000	MH
Commune Prêles, place de jeu	8'200	UPB
Archives BE-JU, chronologie Denis Moine sur internet	8'000	CULT
Bâtiment privé, Saint-Imier	8'000	MH
ODDFEA Moutier, guide de gestion interculturelle en entreprise	7'550	UPB
Amitiés Suisse-Kenya, creusage d'un puits	7'500	DEV
Commune Saint-Imier, panneaux itinéraire horloger	6'400	TOUR
Fanfare Espérance Nods-Diesse, uniformes et instruments	6'280	UPB
Fête de la solidarité 2012 école Reconvilier	6'000	DEV
Bâtiment privé, Renan	5'000	MH
Bâtiment privé, Saint-Imier	5'000	MH

Subventions à prélever sur le Fonds du sport (FS)

5.2.4. Bilan 2012

Solde Fonds du sport 2011 ¹⁶	1'200'247.99
Recettes Fonds du sport 2012 (5.3%)	+ 985'800.00
Dépenses 2012	- 273'521.00
Total 1 : avoir brut à disposition 2012	1'912'526.99
Engagements 2007-2012	- 361'940.00
Total 2 : avoir net à disposition au 31.12.12	
Solde reporté sur 2013	<u>1'550'586.99</u>
<i>Engagements 2012</i>	<i>414'311.00</i>

En 2012, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 414'311 francs (2011 : 268'588.70 francs). Les dépenses sont donc inférieures aux recettes de plus de 450'000 francs. Le solde à disposition reporté en 2013 connaît par conséquent un nouvel accroissement important. Alors qu'il était passé de 550'000 à près de 975'000 francs l'année précédente, il progresse à 1.55 million à fin 2012. En deux ans, le montant disponible non utilisé s'est monté à un million de francs, sous l'effet conjugué des mesures d'économie et de la hausse des moyens accordés au Fonds du sport décidés par le Conseil-exécutif.

¹⁶ Pour les explications sur les différentes lignes du décompte, voir le chapitre correspondant pour le Fonds de loterie (chapitre 5.2.1)

5.2.5. Subventions par genre de projets

Genre	Nombre	Montant octroyé 2012	Comparaison montant / projets 2011
Construction et entretien d'installations	21	206'680.00	66'660.00 / 9 projets
Acquisition et réparation de matériel	31	47'360.00	64'660.00 / 35
Manifestations sportives	39	86'000.00	68'000.00 / 28
Cours des associations	3	44'750.00	32'840.00 / 2
Mesures particulières de promotion du sport	5	29'521.00	36'428.70 / 5
TOTAL	99	414'311.00	268'588.70 / 79

5.2.6. Principaux projets soutenus

Tennis-Club La Neuveville, rénovation 4 courts	38'740
Commune Court, nouvelle place de sport	37'800
Commune La Neuveville, rénovation vestiaires St-Joux	33'400
Association football BE-JU, cours AJF 2011	29'770
Football-Club Moutier, rénovation vestiaires	24'340
Neuf associations sportives intercantoniales, cours 2011	20'580
Commune Tramelan, sonorisation patinoire	14'730
Hockey-Club Saint-Imier, matériel de sport	9'840
Association de gymnastique du Jura bernois, cours 2011	9'250
Commune Saint-Imier, rampe skateboard	8'480
Commune Perrefitte, place de sport	8'040
Commune Moutier, réfection surface de jeu salle polysport	7'900
Commune Tramelan, nouveau terrain de basket	7'400
Commune Tramelan, assainissement toit patinoire	7'220
Association jurassienne de football, équipes Team Jura	7'000
Association football BE-JU, cours AJF 07-12.2010	5'730
Hockey-Club Tramelan, matériel de sport	5'150

5.3 Evolution des subventions octroyées (Fonds de loterie – Fonds du sport)

FONDS DE LOTERIE

Année	Nombre de projets	Montant octroyé
2007	35	726'260.00
2008	42	1'259'648.00
2009	67	2'773'539.50
2010	54	1'723'259.00
2011	54	1'103'090.00
2012	83	1'675'162.00

FONDS DU SPORT

Année	Nombre de projets	Montant octroyé
2007	66	534'407.00
2008	70	398'760.00
2009	97	908'668.60
2010	91	714'796.10
2011	79	268'588.70
2012	99	414'311.00

5.3.1. Evolution du Fonds de loterie

L'année 2012 se caractérise par une nette hausse du nombre de projets soutenus, qui s'explique principalement par deux modifications concernant les monuments historiques. En effet, les subventions supérieures à 20'000 francs qui sont soumises tous les deux mois environ au Conseil-exécutif sous forme groupée sont désormais comptabilisées individuellement. Par ailleurs, une mesure d'économie adoptée dans le cadre du budget 2012 prévoyait que les subventions inférieures à 20'000 francs, qui étaient jusqu'à fin 2011 financées par le budget cantonal, soient désormais prélevées sur le Fonds de loterie. En 2012, cela représente 29 projets pour un montant de 148'300 francs.

En 2012, les engagements sont supérieurs aux recettes pour un montant d'environ 250'000 francs. Cette situation s'explique pour partie en raison de la mesure décrite ci-dessus concernant les petits projets de protection des monuments historiques. L'autre élément d'explication est l'augmentation de 10% de la quote-part attribuée au Fonds du sport, qui passe à 35% des recettes de Swisslos, ce qui implique une réduction de 65% à 55% de la part qui alimente le Fonds de loterie. Sans cette modification des taux, le résultat serait équilibré. A noter qu'en 2012, le CJB a décidé de moduler le taux de son soutien aux projets en fonction de leur importance : il est de 40% si le projet est d'importance régionale (concerne tout le Jura bernois) et de 30% s'il est d'importance sous-régionale ou locale. En parallèle, la POM a adopté, pour le reste du canton, des taux de 40% pour les projets d'importance cantonale, 30% si l'importance est régionale et 20% si elle est locale.

La protection des monuments historiques constitue une part importante des subventions du Fonds de loterie (1 million sur un total annuel de 1.6 million). Il est possible que les montants soient exceptionnellement élevés en raison des taux hypothécaires bas qui incitent les propriétaires à procéder à des rénovations.

Le CJB a demandé, dans le cadre du projet « statu quo+ », à pouvoir fixer lui-même la quote-part des recettes Swisslos attribuée à chacune de ses enveloppes, ce qui permettra de mieux tenir compte des besoins.

5.3.2. Evolution du Fonds du sport

Suite aux mesures d'assainissement prises en 2010, les subventions prélevées sur le Fonds du sport en 2011 et 2012 ont nettement diminué. Alors que 2011 a été une année particulièrement peu fertile en projets, le montant total attribué en 2012 semble plus conforme aux besoins annuels moyens dans le Jura bernois. Pour 2013, de nouvelles mesures d'assainissement ont été adoptées, alors que la quote-part est passée de 25 à 35%, ce qui fait bondir les recettes de 700'000 à près d'un million de francs, soit largement au-dessus de ce qui est nécessaire.

Le CJB a demandé, dans la cadre du projet « statu quo+ », à pouvoir fixer lui-même la quote-part des recettes Swisslos attribuée à chacune de ses enveloppes, ce qui permettra de mieux tenir compte des besoins.

6. Nominations

Le CJB dispose de compétences relatives à la nomination de personnes dans certains organes cantonaux, intercantonaux et transfrontaliers (LStP, art. 26). Il dispose aussi d'un droit de préavis concernant la nomination à certains postes de l'administration cantonale ayant une dimension stratégique importante pour le Jura bernois (OStP, art. 19). Il peut également déléguer sur demande des représentant-e-s dans des commissions, associations, groupes de travail, etc.

6.1 Nominations selon LStP 26

6.1.1. Commission cantonale de la formation professionnelle

Le CJB désigne Mme Simone Spack, collaboratrice du ceff, en tant que représentante du Jura bernois à la commission.

6.1.2. Fondation rurale interjurassienne (FRI)

Le CJB désigne Mme Paulette Sunier ainsi que MM. Tom Gerber et Pierre Mercerat en tant que représentants du Jura bernois au conseil de fondation.

6.1.3. Fondation O2

Le CJB désigne Mme Claire-Lise Sunier en tant que représentante du Jura bernois au conseil de fondation.

6.2 Nominations selon OStP 19 et apparentées

6.2.1. Autorité tutélaire

Le CJB se voit accorder un droit de participation politique dans la procédure visant à engager un-e président-e de la future Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) du Jura bernois. Il délègue aux auditions Mme Nicole Hofer, vice-présidente de la section JCE et préavise favorablement l'engagement de M. Pascal Flotron.

6.3 Autres nominations

6.3.1. Théâtre Palace Bienne

M. Christophe Gagnebin est nommé en tant que représentant du CJB au groupe de pilotage.

6.3.2. Zone tarifaire Libero

M. Francis Daetwyler est nommé en tant que représentant du CJB au groupe d'accompagnement en vue de l'introduction de la communauté d'abonnement intégrale Libero pour les transports publics dans le Jura bernois.

6.3.3. Délégation à la jeunesse

M. Manfred Bühler est nommé en tant que représentant du CJB au groupe chargé d'auditionner les candidat-e-s au poste de délégué-e interjurassien-ne à la jeunesse.

6.3.4. Conseil du ceff

M. Tom Gerber est nommé en tant que représentant du CJB, en remplacement de M. Schumacher qui a démissionné du CJB.

6.3.5. Commission du Prix du CJB

Mme Marcelle Forster est nommée en tant que représentante du plénum, en remplacement de M. Schumacher qui a démissionné du CJB.

7. Autres activités

7.1 Affaires du Bureau

7.1.1. Révision des règlements

Le plénum adopte en deuxième lecture une révision du Règlement du CJB, du Règlement d'organisation des séances plénières et du Concept de communication. Cette révision a été rendue nécessaire par le développement des activités du CJB et a permis également des adaptations à la pratique, notamment pour mieux tenir compte de l'augmentation du travail de préparation individuel et dans les groupes en vue des séances. Les règlements entrent en vigueur le 1^{er} juin.

7.1.2. Objectifs de législature

Le CJB fait le point sur l'état d'avancement de ses objectifs à mi-législature et adapte la feuille de route aux développements les plus récents.

7.1.3. Autres affaires traitées par le Bureau

Démarches visant à simplifier la taxation des indemnités des membres du CJB ; rapport d'activités 2011 ; adoption d'un règlement du Fonds von Kaenel ; correspondance avec la mairie et le Conseil municipal de Moutier au sujet de la prise de position du CJB sur la déclaration d'intention du 20 février 2012 ; rencontre avec la direction de la Foire aux saveurs de Moutier ; présentations du CJB dans diverse régions du canton ; rapport au plénum sur les motions d'ordre ; demande d'augmentation de la dotation en personnel du secrétariat afin de la faire passer de 1.8 à 2 postes de travail.

7.2 Affaires de la section INST

7.2.1. Avenir institutionnel

Suite à la déclaration d'intention du 20 février 2012, la section rencontre la DAJ puis contacte la Chancellerie afin de clarifier les implications du document. Le CJB écrit au Gouvernement jurassien puis le rencontre afin d'obtenir des précisions sur les mesures qui seront prises par le Jura une fois que la Question jurassienne sera politiquement réglée dans le cas du scénario où il n'y aurait pas de constitution d'un nouveau canton. En juin, le CJB donne son feu vert au lancement du processus et écrit aux communes pour leur expliquer le sens de sa décision. En août, le CJB prévoit favorablement la modification de la LStP visant à permettre la concrétisation de la 1^{ère} phase du processus (vote régional). Le CJB renvoie en section une proposition de l'UDC visant à prendre position sur le vote communaliste avant le vote régional. Cette proposition est retirée suite au dépôt d'une motion au Grand Conseil visant le même objectif. Une réunion a lieu avec la DAJ en décembre afin d'évoquer la

situation au Grand Conseil consécutive à l'adoption de ladite motion et son renvoi au gouvernement par l'utilisation du vote séparé.

7.2.2. Statu quo+

La section et la DAJ lancent en février les travaux visant à concrétiser les propositions du CJB en matière de statu quo+. Un groupe de travail composé de représentants des groupes et partis du CJB ainsi que des collaborateurs administratifs de la DAJ appuyés par la DBAJ se réunit à plusieurs reprises et s'accorde sur la nécessité de publier un rapport intermédiaire en août 2013. En novembre, les débats au Grand Conseil sur la modification de la LStP devant permettre un vote une année plus tard provoquent une incertitude sur la suite à donner aux travaux, mais un calendrier est tout de même établi pour 2013.

7.2.3. Antenne interjurassienne de l'égalité

Le CJB écrit à l'Antenne interjurassienne de l'égalité pour lui faire part de certaines critiques liées à des attentes d'une de ses membres qui n'ont pas obtenu de réponse jugée adéquate. Une séance a lieu afin de préciser le rôle de l'antenne dans le Jura bernois et de discuter de la façon de relayer ses activités auprès du public-cible. Le CJB a également un échange de courriers avec la ministre Elisabeth Baume-Schneider afin de préciser sa position et son soutien à l'orientation prise par l'antenne.

7.2.4. Conseil national

Suite aux élections fédérales du 23 octobre 2011, le CJB avait confié un mandat à sa section Institutions en vue d'étudier des pistes permettant au Jura bernois de décrocher un siège lors des élections au Conseil national. Des questions sont adressées à la Chancellerie au cours du premier semestre. Les réponses sont analysées après les vacances d'été et un rapport est approuvé lors du plénum de décembre. Le CJB apporte également son soutien à une motion Zuber qui charge le canton de Berne de lancer des démarches en vue de modifier la Constitution fédérale, de manière à permettre la création de cercles électoraux régionaux au sein des cantons.

7.2.5. Autres affaires traitées par la section INST

Prise de position sur la subvention 2012 du canton de Berne aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle ; prise de position contre l'introduction d'un droit de vote en matière communale pour les Suisses et Suissesses de l'étranger ; prise de position sur l'état des institutions communes et lettre sur l'évaluation faite par les deux cantons ; réponse à l'Assemblée interjurassienne suite à une demande concernant les procédures de consultation ; contrôle des prestations de la FISTAT avec prise de connaissance du rapport 2011 et des perspectives 2012-2013 ; prise de position sur la révision du droit parlementaire ; propositions relatives à l'exercice des droits de participation politique dans les affaires de nomination d'agent-e-s de rang supérieur (conjointement avec le CAF).

7.3 Affaires de la section ECO

7.3.1. Loi sur les forêts

Le CJB prend position sur la révision de la loi sur les forêts. Il demande notamment le maintien du droit actuel pour ce qui concerne l'utilisation des chemins et sentiers forestiers par les vététistes et les cavaliers.

7.3.2. Tourisme

Le CJB analyse les premiers résultats du projet DOTI (Développement touristique de l'offre interjurassienne) et écrit aux offices pour faire part de ses observations. Il intervient auprès des organes concernés suite à la mauvaise communication faite autour du centenaire du

Vinifuni. Deux séances ont lieu avec Jura bernois Tourisme, dont une avec la commune de Prêles.

7.3.3. Affaires du beco

Le CJB soutient le financement de deux projets de politiques régionale visant à mettre en valeur l'abbatiale de Bellelay et à promouvoir la vente directe de produits agricoles. Suite à la réforme des ORP, la section rencontre le service cantonal pour lui faire part des attentes spécifiques du Jura bernois. Le principe d'une table ronde en 2013 sur la collaboration interinstitutionnelle entre services de l'emploi et de l'aide sociale est approuvé. Le CJB exprime en outre publiquement son soutien au personnel dans les cas des restructurations de Greatbatch et Tornos.

7.3.4. Autres affaires traitées par la section ECO

Lettre de soutien à une demande de la Chambre d'agriculture suite aux dégâts infligés par les campagnols ; lettre à la commission jurassienne sur le marché du lait concernant l'association du Jura bernois aux travaux ; lettre de soutien à la construction d'une via ferrata dans le Jura bernois ; poursuite de la participation en tant que membre sans droit de vote à la Région capitale suisse.

7.4 Affaires de la section SAP

7.4.1. Planification hospitalière / Hôpital du Jura bernois (HJB)

Le CJB adopte une déclaration de soutien à la stratégie de l'Hôpital du Jura bernois SA ainsi qu'au projet « Réseau de soins du Jura bernois ». Il approuve la révision de la convention interjurassienne en matière de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Il prend position sur le projet de révision de la loi sur les soins hospitaliers.

7.4.2. Programmes d'occupation et d'insertion dans le cadre de l'aide sociale (POIAS)

Le CJB met fin à sa médiation entre les prestataires du Jura bernois agissant en sous-traitance et le partenaire stratégique désigné par le canton. Il participe encore à deux séances trimestrielles entre les partenaires ainsi qu'à la séance-bilan organisée par la SAP. Le bilan est unanimement positif pour ce qui concerne l'évolution de la situation dans le Jura bernois.

7.4.3. AEMO (Action éducative en milieu ouvert)

Le CJB participe au groupe de suivi qui œuvre à la mise en place d'un comité et intervient en vue de demander la pérennisation du service à la fin de la période-pilote de deux ans. A l'automne, constatant que l'institution jouit des bases nécessaires à sa pérennisation et peut même compter sur des moyens supplémentaires du canton pour se développer, il se retire lorsque le groupe de suivi fait la place à un comité.

7.4.4. Autres affaires traitées par la section SAP

Prise de position favorable à la stratégie de la SAP en matière de soutien téléphonique aux parents ; prise de position sur la révision de l'ordonnance sur la pédagogie spécialisée.

7.5 Affaires de la section JCE

7.5.1. Déléguée à la jeunesse

L'année 2012 est la dernière de la période-test de 5 ans pour la création du poste de délégué-e interjurassien-ne à la jeunesse. Les contrats à durée déterminée conclus avec les

communes prennent fin au 31 décembre et sont remplacés, dans 46 des 49 communes du Jura bernois, par des contrats à durée indéterminée. En 2012, le financement annuel de la JCE est repris par la SAP qui devient la seule Direction cantonale impliquée pour le soutien à cette prestation. Un contrat est signé à cet effet, portant sur l'année 2012. A la fin de l'année, un contrat-cadre pour les années 2013 à 2016 est mis en discussion. Au premier semestre, la délégation à la jeunesse est évaluée par M. Jean Kellerhals, professeur à l'Université de Genève, à la demande de la République et canton du Jura ainsi que du CJB. Le rapport est mis en attente de l'entrée en fonction du nouveau délégué qui remplacera Mme Joanna Eyer, laquelle a décidé de réorienter sa carrière. Le secrétariat du CJB assure le suivi des affaires courantes concernant le Jura bernois suite au départ de Mme Eyer en novembre jusqu'à l'arrivée de son remplaçant prévue début 2013.

7.5.2. (sous-) Commission de la jeunesse

Le CJB adopte un règlement et un règlement pour le Fonds de soutien de la Commission de la jeunesse du Jura bernois instituée par la nouvelle ordonnance cantonale sur la jeunesse. La procédure fait l'objet d'une consultation du service de législation et des affaires jurassienne de la Chancellerie, de l'office des mineurs et de la sous-commission entre les deux lectures. Dans la foulée, le CJB transmet sa proposition de composition de la commission en vue de sa ratification par le Conseil-exécutif. Le CJB sera représenté à la commission par M. Bühler, alors que Mme Hofer se retire en fin d'année.

7.5.3. Conférence régionale

Suite au dépôt d'une motion Matti demandant la création d'une conférence régionale du Jura bernois, le CJB est appelé à se prononcer sur le projet de réponse du Conseil-exécutif. Par 10 voix contre 9 et 2 abstentions, il se prononce pour le périmètre avec le Seeland. Alors qu'il s'était montré jusqu'ici très favorable à la conférence régionale, le CJB constate un changement d'attitude important parmi les élu-e-s du Jura bernois et sollicite une rencontre avec le comité de la CMJB. Après cette réunion ainsi qu'une discussion avec le comité de seeland.biel/bienne, la CMJB décide de fixer le vote sur la conférence régionale après le vote sur l'avenir institutionnel du Jura bernois.

7.5.4. Parlement des jeunes

Après l'avoir rencontrée fin 2011, le CJB confirme à la commune de Tramelan qu'il n'entrera pas en matière sur un soutien financier à un parlement des jeunes du Jura bernois et l'invite à réfléchir à une manière alternative d'impliquer les jeunes. A la fin de l'année, le CJB préavise positivement l'étude d'un cyber-parlement envisagée par la commune de Tramelan.

7.5.5. Autorités tutélaires

Le CJB prend position sur le projet d'ordonnance cantonale concernant la collaboration entre les services sociaux et les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte ainsi que sur l'indemnisation des communes. Il estime que, dans leur majorité, les remarques qu'il avait émises à l'occasion de la préparation de la loi ont été prises en compte. L'affaire est traitée en collaboration avec la section SAP.

7.5.6. Autres affaires traitées par la section JCE

Prise de connaissance d'une lettre du PLR – section bas de l'Orval concernant les fusions de communes ; prise de position sur les projets de loi et décret concernant la mise à jour de la réforme judiciaire ; prise de position sur une modification du décret sur les postes de juges et de procureur-e-s en vue de l'engagement de juges francophones spécialisés supplémentaires ; prise de position sur l'ordonnance d'introduction du MCH2 ; prise de position sur la révision du plan directeur régional pour les parcs éoliens ; prise de position sur les adaptations 2012 du plan directeur cantonal ; prise de position en faveur de la pérennisation du projet Pass'Jeunes.

7.6 Affaires de la section POMFIN

7.6.1. Fonds de loterie

Le CJB adapte ses taux de soutien aux projets en fonction de leur importance, parallèlement à une démarche similaire lancée par la POM. Dans le Jura bernois, le taux sera de 40% pour les projets d'importance régionale et de 30% pour les projets d'importance sous-régionale ou locale. En ce qui concerne la directive cantonale sur le soutien aux manifestations, le CJB prend acte de la nouvelle manière de faire de la POM en indiquant qu'il se réserve le droit de déroger à ces principes afin de soutenir des manifestations du Jura bernois qui seraient de très grande importance mais n'entreraient pas dans les critères de taille minimale. Le travail d'information en matière de subvention ainsi que la correspondance associée occupent une part grandissante des activités du secrétariat général (remarque valable également pour le Fonds du sport et les subventions culturelles).

7.6.2. Fonds du sport

Le CJB adopte en deuxième lecture ses directives pour le Fonds du sport. Elles sont rendues nécessaires afin de préserver sa marge de manoeuvre dans le nouveau cadre légal marqué par une révision totale de l'ordonnance sur le Fonds du sport en 2010. Le CJB est également étroitement associé à la révision 2012 de l'ordonnance et fait des propositions de modification légale afin que dans le Jura bernois, les recettes du Fonds puissent mieux correspondre aux besoins. En effet, les mesures d'assainissement successives ont créé une forte disproportion entre les recettes, en hausse, et les subventions accordées, en baisse.

7.6.3. Associations sportives intercantionales

Le CJB entre en contact avec le canton du Jura afin d'harmoniser le soutien aux associations sportives intercantionales selon que le traitement administratif de leurs demandes a lieu par l'Office jurassien des sport ou par le Fonds bernois du sport.

7.6.4. Autres affaires traitées par la section POMFIN

Soutien du Fonds de loterie au Salon interjurassien de la formation professionnelle ; prise de position sur une révision de la loi sur les impôts ; participation à la séance annuelle sur la collaboration entre la Confédération, le canton du Jura et le CJB au sein de la Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD) ; lettre à RJB concernant l'impossibilité d'accorder des subventions du Fonds de loterie à un média privé ; prise de position sur la révision des lois sur la police et la police cantonale ; prise de position sur le projet de loi sur la caisse de pension bernoise (en collaboration avec la section INS) ; prise de position sur la révision de la loi sur la protection de la population et la protection civile ; prise de position sur le rapport « Optimisation NOG ».

7.7 Affaires de la section INS

7.7.1. Plan d'étude romand (PER)

Le CJB prend position, conjointement avec le CAF et tout au long de l'année, sur la révision de diverses bases légales (ordonnance sur l'école obligatoire) et réglementaires (directives sur l'évaluation ; lignes directrices pour certaines branches) visant à adapter les plans d'étude de la partie francophone du canton de Berne au PER.

7.7.2. Formation professionnelle

Le CJB approuve le mandat interjurassien visant à supprimer certains doublons dans les filières de l'artisanat entre Moutier et Delémont. En ce qui concerne la formation ES en soins infirmiers, le CJB apporte son appui à l'INS pour ce qui concerne les implications sur la

collaboration intercantonale au sein de la CIIP. En fin d'année, il suggère une concertation entre les centres de formation de Bienne et du Jura bernois en proposant au CAF l'organisation d'une séance en 2013.

7.7.3. HES-SO/HE-Arc

Le CJB prend position sur l'adoption par le canton de Berne de la nouvelle convention HES-SO. Il se déclare également favorable au lancement de la procédure de consultation sur la nouvelle convention Arc, sur laquelle il a pu préalablement donner son avis. Il crée des délégations pour le suivi des dossiers des hautes écoles et de la CIIP.

7.7.4. Bilinguisme

Se référant à sa nouvelle fiche sur le bilinguisme, qui vient remplacer une ancienne version figurant dans son programme de législature commun avec le CAF pour les affaires de formation, le CJB répond au Conseil des parents de Bienne suite à un sondage mené dans le Jura bernois.

7.7.5. Autres affaires traitées par la section INS

Approbation de l'autorisation de dépenses 2012 en faveur de la HEP-BEJUNE ; approbation de l'autorisation de dépenses 2012 en faveur de la HE-Arc/HES-SO ; approbation de l'autorisation de dépenses 2012 pour les mandats bernois de la HEP-BEJUNE (cours organisés pour répondre à des exigences légales propres au canton de Berne) ; prise de position concernant le projet de plan d'étude cadre pour la maturité professionnelle ; prise de position sur la modification de la loi sur le personnel enseignant (en collaboration avec la section POMFIN pour les aspects liés à la modification indirecte de la loi sur le statut du personnel) ; demande d'informations statistiques sur les écoles à journée continue et l'enseignement spécialisé dans le Jura bernois ; participation au groupe de travail sur la résolution 76 AIJ concernant la formation continue.

7.8 Affaires de la section CULTURE

7.8.1. Subventions culturelles

Pour le détail des subventions accordées, voir le chapitre 5. L'année 2012 se caractérise par une continuité des moyens à disposition pour le subventionnement des institutions et une baisse des subventions accordées aux projets, qui est due principalement à des raisons comptables.

7.8.2. Conception de politique culturelle générale

En vue de la mise en oeuvre de la LEAC, le CJB avait décidé en 2011 de réviser son concept culturel. Il lance les travaux à l'occasion d'une rencontre avec les acteurs culturels régionaux le 28 janvier. L'objectif est de tirer le bilan depuis la création du CJB en vue de proposer des améliorations et de présenter les nouveautés de la LEAC afin d'avoir un premier retour de la part des acteurs concernés.

7.8.3. Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)

L'année est marquée par divers travaux visant à préparer l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1.1.2013. Le CJB est notamment associé à la préparation de l'ordonnance sur l'organisation de l'encouragement des activités culturelles.

7.8.4. Abbatale de Bellelay

Un groupe de pilotage est constitué, dans lequel MM. Klopfenstein et Gerber représentent le CJB et le secrétaire général fonctionne en tant que personne-ressource. Ce groupe lance un projet de politique régionale visant à améliorer l'accès au site sur le plan touristique. Il mène

également les démarches avec les organes concernés en vue de procéder à certains aménagements à l'intérieur du bâtiment. Le CJB obtient du Conseil-exécutif la promesse d'un financement exceptionnel des investissements par le Fonds de loterie. Des contacts sont noués avec divers partenaires, en particulier Cultura Bellelay, intéressés à mettre sur pied des manifestations spéciales en 2014. Le projet est présenté publiquement fin 2012 dans le cadre d'une conférence de presse. Les sections TTE, SAP et ECO sont associées au dossier, qui est placé sous la responsabilité de la section CULTURE.

7.8.5. Budget 2013 et planification financière 2014-2016

Le budget 2013 pour l'encouragement des activités culturelles ne contient qu'une progression mesurée des subventions accordées, du fait de la situation financière du canton. Seules quelques adaptations sont prévues, notamment pour tenir compte de hausses accordées par les communes à des institutions. Des réunions ainsi que des échanges de courriers avec différents partenaires ont lieu en rapport avec l'élaboration du budget (Royal et Conseil municipal de Tavannes, Coordination jeune public, AICC et centres culturels régionaux, etc.). L'établissement du budget est rendu délicat par le passage à la nouvelle LEAC qui bouleverse passablement la situation sur le plan comptable, avec la création de nouvelles catégories de financement pour les institutions et la fusion des deux enveloppes budgétaires pour les projets en une seule dont la grandeur ne sera pas connue avant juin 2013.

7.8.6. Autres affaires traitées par la section CULTURE

Prise de position sur un soutien de principe à un projet destiné au soutien des arts de la scène dans le Jura bernois (projet ARS) ; suivi de la réorganisation de l'Atelier de Bruxelles et attribution de la bourse pour 2013 ; officialisation de la présence de M. Lévy, président de la COFRA, aux séances de la section ; participation au groupe de projet « Théâtre Palace Bienne ».

7.9 Affaires de la section TTE

7.9.1. Transports publics

Le CJB appuie le soutien du canton de Berne au projet Transrun/RER neuchâtelois, qui échoue toutefois en votation populaire. Il prend position sur le projet de schéma régional des transports 2014-2017 ainsi que sur le projet d'arrêté cantonal qui en découle. A cette occasion, le CJB communique publiquement son inquiétude quant au développement de l'offre dans le Jura bernois et appelle à une amélioration malgré la situation financière délicate. Il se prononce également, avec le CAF, contre le projet de révision d'ordonnances fédérales visant un transfert du transport des voyageurs du rail au bus là où le taux de couverture est inférieur à 50%.

7.9.2. Routes

Le CJB rappelle son soutien à la création d'une société anonyme pour l'exploitation de l'Unité territoriale IX en préavisant une demande en ce sens adressée par le canton de Berne au canton de Neuchâtel. Il intervient au sujet de travaux d'entretien prévus au Chasseral pendant le mois d'août. En ce qui concerne le projet d'assainissement de l'A16 entre Péry et Bienne, le CJB prend position sur un projet de réponse du Conseil-exécutif à l'AIJ et participe à une séance d'information organisée par l'OFROU. Il interpelle également à diverses reprises l'office des ponts et chaussées afin de connaître les répercussions des mesures d'économie sur l'entretien des routes.

7.9.3. Entretien des eaux

Le CJB rend une position détaillée sur le projet de révision de la loi sur l'entretien et l'aménagement des eaux. Il attire l'attention sur les obstacles que le droit fédéral constitue au développement économique dans une région qui s'est historiquement urbanisée en relation étroite avec la force hydraulique.

7.9.4. Autres affaires traitées par la section TTE

Lettre à CFF Cargo au sujet des menaces de fermeture de points de chargement ; soutien à la motion Gsteiger concernant l'organisation à Tavannes des examens pour le permis de véhicules à moteur ; préavis en faveur d'un crédit pour la sécurisation de la route cantonale dans les Gorges du Pichoux ; participation à une journée d'étude consacrée à l'avenir énergétique du Jura bernois ; prise de connaissance d'un projet de captage profond avec géothermie dans le Haut-Vallon de Saint-Imier ; préavis sur un crédit pour le loyer et les charges du ceff-commerce à Tramelan ; prise de connaissance du rapport annuel de la TTE.

8. Collaboration avec le CAF

Plusieurs dossiers cités au chapitre précédent ont fait l'objet d'un traitement en commun ou d'un échange d'information avec le CAF. La liste ci-dessous n'est donc pas exhaustive et sert à donner un aperçu de la collaboration entre les deux conseils.

8.1 Séance plénière commune

Le CJB et le CAF tiennent leur séance commune annuelle le 7 novembre. L'ordre du jour prévoit des échanges sur le droit de participation concernant les affaires de nominations, le lancement de démarches en vue d'étudier la création d'un Fonds cantonal ou régional pour la formation professionnelle, le lancement de la consultation sur la ratification de la convention Arc par le canton de Berne, le bilan de la collaboration avec la FICD, une prise de positions sur les infrastructures ferroviaires et un tour de table autour de l'avenir institutionnel du Jura bernois et de l'idée d'un office de la culture commun à Bienne et au Jura bernois.

8.2 Relations entre les sections

Les sections INS et DECCO se réunissent régulièrement en séance commune, en principe une fois par semestre, sans oublier la rencontre annuelle avec M. Pulver. De manière générale, l'instauration du « jour fixe » a permis d'intensifier les contacts et l'information des conseils tout en réduisant le nombre de séances, ce qui facilite les travaux. Le CJB et le CAF créent des délégations de 2 x 2 représentants de chaque conseil pour le suivi des affaires traitées par les comités stratégiques des hautes écoles intercantionales et de la CIIP, ce qui contribue à intensifier la collaboration et le suivi des dossiers. Marquée par l'adaptation des plans d'étude cantonaux au PER, l'année 2012 offre plusieurs occasions au CJB et au CAF de rendre des décisions communes. Des prises de position sont également rendues en commun sur certains dossiers concernant la formation post-obligatoire (niveaux secondaire 2 et tertiaire).

8.3 Relations entre les Bureaux et les secrétariats généraux

Les secrétaires généraux se retrouvent une fois par mois avec le président de la COFRA, afin de faire le point sur les dossiers concernant la formation et la culture. Ils se coordonnent régulièrement lors de la préparation de prises de position. Les Bureaux et les présidents se rencontrent en fonction des besoins. Ils préparent notamment la plénière commune et la communication y relative.

9. Partenariat direct et contacts avec les voisins

9.1 Partenariat direct (LStP. 28)

Le partenariat direct avec la RCJU s'exerce en 2012 sur plusieurs dossiers cités au chapitre 7 ainsi que sur le subventionnement de projets interjurassiens. La liste ci-dessous n'est donc pas exhaustive.

Outre la poursuite des relations dans le domaine de la jeunesse (délégation interjurassienne) et de la culture, de nombreuses collaborations sont mises en places ou renforcées dans le domaine du sport.

Le Gouvernement jurassien est reçu le 29 mai par une délégation du CJB (Bureau + présidence et vice-présidence de la section Institutions) pour une discussion sur les dossiers communs, en particulier sur l'avenir institutionnel de la région. Cette réunion joue un rôle important dans la préparation de la prise de position du CJB sur le processus décrit dans la déclaration d'intention du 20 février.

Le CJB est associé par le Département jurassien de l'économie et de la coopération à la mise en place d'une commission dans le secteur agricole (marché du lait).

Le CJB participe à une réunion administrative consacrée aux affaires de l'AIJ, qui réunit des représentants de la Confédération et des deux cantons. Il est invité à une séance de la section Culture de l'AIJ consacrée à l'institution commune « Sport ».

Le CJB procède en commun avec les deux cantons au Contrôle du contrat de prestation de la FISTAT. Il fait des propositions au sujet de l'institution commune « Antenne de l'égalité » et a un échange de lettres à ce sujet avec la ministre de tutelle du projet.

Le CJB a également l'occasion d'exercer le partenariat direct dans diverses séances du domaine de la formation (formation continue) et de la coopération (séance-bilan avec la Fédération interjurassienne de coopération et de développement).

Le CJB et le Service jurassien de l'information et de la communication collaborent pour la communication de la délégation interjurassienne à la jeunesse (communiqués et conférences de presse).

Dans le domaine culturel, une rencontre a lieu avec l'office jurassien de la culture au sujet du tricentenaire de l'Abbatiale de Bellelay en 2014.

9.2 Relations avec les voisins (LStP. 27)

Le CJB mène des discussions sur sa demande, dans le cadre du statu quo+, que le droit de partenariat direct soit étendu aux autres cantons voisins, en particulier celui de Neuchâtel.

Le CJB fait partie du groupe de portage politique du contournement sud-est de La Chaux-de-Fonds. Il initie une collaboration sur le plan culturel avec un festival neuchâtelois important : les Jardins musicaux, qui entendent se développer dans le Jura bernois en collaboration avec le Parc Chasseral.

Le CJB siège désormais au comité de pilotage de l'OSTAJ et continue de participer aux réunions d'arcjurassien.ch et de la CTJ.

Le CJB participe en tant que membre sans droit de vote à l'assemblée générale et au groupe de contact de la Région capitale suisse.

10. Communication

Le CJB organise en général une conférence de presse mensuelle pour informer des résultats de ses délibérations. Selon les besoins, certains dossiers peuvent faire l'objet d'une conférence de presse spécifique. Des conférences de presse sont également organisées avec des partenaires.

Date	Thèmes
26 janv.	Périmètre de la conférence régionale, stratégie de l'Hôpital du Jura bernois
2 mars	Bilan des subventions accordées en 2011, loi sur les forêts (circulation des cyclistes et cavaliers), RER neuchâtelois
30 mars	Déclaration d'intention sur l'avenir institutionnel du Jura bernois et du Jura, schéma régional des transports 2014-17
12 avril	Directive pour le Fonds du sport dans le Jura bernois
16 mai	Bilan de l'institution commune « délégation à la jeunesse » et poursuite de la collaboration à durée indéterminée
30 mai	Objectifs de législature : bilan à mi-mandat, passage de témoin à la présidence
28 juin	Prise de position sur la suite à donner à la déclaration du 20 février (accord pour le lancement du processus)
4 juillet	Loi sur le Grand Conseil, statut du personnel
30 août	Plan directeur éolien régional, alimentation 2012 des Fonds de loterie
3 sept.	Conférence de presse commune avec la République et canton du Jura : introduction de la Carte avantages jeunes
27 sept.	Institution de la Commission de la jeunesse du Jura bernois
12 nov.	Conférence de presse commune avec le CAF : Fonds pour la formation professionnelle, développement des transports publics, bilan FICD
4 déc.	Bilinguisme à l'école, aménagement des eaux, plan directeur cantonal
10 déc.	Conférence de presse commune avec le comité de pilotage Bellelay 2014 : présentation du projet
Total	14 conférences de presse, dont 3 en commun avec des partenaires

Par ailleurs, le CJB publie, en 2011, 20 communiqués de presse consacrés à des objets spécifiques (dont une partie concerne les activités de la déléguée à la jeunesse), 10 communiqués réunissant des informations brèves sur ses activités et 11 communiqués sur l'octroi de subventions, soit un total de 41 communiqués.

11. Conclusion

CHAPITRE 3 - ORGANES

La composition du CJB est modifiée en 2012 suite à la démission de Jean-Jacques Schumacher. Il est remplacé par André Mercerat, qui avait déjà siégé au CJB lors de la précédente législature. Par ailleurs, le CJB institue des délégations dans le domaine de la coordination intercantonale pour la formation tertiaire et un groupe de travail ad hoc pour le statu quo+.

CHAPITRE 4 - SÉANCES

Le nombre de séances est tendanciellement à la hausse. Les raisons sont : la création de nouveaux organes, l'un permanent (délégations INS) et l'autre provisoire (statu quo+). La participation au comité de pilotage Bellelay 2014, la nécessité pour la section INST de se réunir plus souvent en raison du dossier institutionnel (votation et statu quo+) L'implication du CJB dans les questions qui concernent le Jura bernois est de plus en plus grande, ce qui entraîne la participation des élu-e-s et du secrétariat général à un nombre croissant de réunions.

CHAPITRE 5 - SUBVENTIONS

Les recettes des trois fonds alimentés par les bénéficiaires de la loterie intercantonale Swisslos sont en hausse en raison de la progression des résultats de Swisslos. Pour la première fois depuis la création du CJB, il subsiste à la fin de l'année un solde important sur le FAC, ce qui permet d'affecter préventivement des moyens réservés au tricentenaire de l'abbatiale de Bellelay en 2014. La situation financière du canton et la nécessité d'assainir le déficit structurel laisse penser au mieux que les moyens seront stables dans les prochaines années. En ce qui concerne le Fonds du sport, les mesures d'assainissement (réduction des subventions et augmentation de l'alimentation du Fonds) sont problématiques pour le Jura bernois où les besoins sont largement inférieurs aux moyens disponibles. Le CJB a donc demandé à pouvoir procéder à une répartition différente des Fonds dans le Jura bernois, ce qui nécessite une modification légale. Etant donné que les recettes Swisslos ont été attribuées à 35% au Fonds du sport (au lieu de 25% les années précédentes), le Fonds de loterie est moins alimenté que d'habitude (55% au lieu de 65% des recettes). Par contre les dépenses sont en hausse, pour une raison structurelle (les subventions aux monuments historiques de moins de 20'000 francs sont désormais prélevées sur le Fonds de loterie et non plus sur le budget de l'office de la culture) et pour une raison d'opportunité (le CJB suppose que le bas niveau des taux hypothécaire incite de nombreux propriétaires de monuments historiques à entreprendre des rénovations).

CHAPITRE 6 - NOMINATIONS

L'activité de nomination s'est poursuivie au gré des dossiers et il n'y a pas d'élément particulier à mentionner dans ce domaine. Il convient néanmoins de régulièrement rappeler aux Directions cantonales les droits dont le CJB jouit en la matière.

CHAPITRE 7 - AUTRES ACTIVITÉS

Sans revenir sur les activités du CJB qui sont décrites de manière étendue dans le chapitre 7, il convient de relever, pour chaque section, certains dossiers où le CJB a donné une impulsion décisive ou joué un rôle important.

La section INST a été au centre de travaux importants sur la suite à donner à la déclaration d'intention du 20 février et la concrétisation du statu quo+.

La section ECO a poursuivi sur sa lancée visant à soutenir le développement économique régional. Elle a par ailleurs noué des liens plus étroits avec le service cantonal de l'emploi chargé de la gestion des mesures pour les chômeurs.

La section SAP a connu un certain répit après trois années de travail intense marquées par la création de l'AEMO et la médiation dans le domaine des POIAS. Un gros travail a été fourni dans le cadre de la révision de la loi sur les soins hospitaliers, même si une partie s'est faite en pure perte suite à la décision du Grand Conseil de verrouiller certains éléments du projet avant la fin de la consultation.

La section JCE a assuré la continuité du financement du poste de déléguée par les communes et la SAP, avec un grand succès. Elle a institué la nouvelle commission de la jeunesse du Jura bernois en la dotant de bases réglementaires. Dans le domaine des conférences régionales et du plan directeur éolien, elle a pris position sur des objets ayant une haute valeur émotionnelle.

La section INS a mené un travail important pour l'adaptation de l'école bernoise francophone au PER. Dans le domaine de coordination intercantonale, elle a mis en place des délégations avec le CAF pour le suivi des affaires traitées dans les comités stratégiques des hautes écoles de Suisse occidentale et BEJUNE.

La section POMFIN a travaillé à l'édiction de directives sur le Fonds du sport. Elle a également consacré une part importante de ses activités au projet de révision de l'ordonnance sur le Fonds du sport.

La section Culture a vécu une année marquée sous le sceau de la préparation à l'entrée en vigueur de la LEAC au 1^{er} janvier 2013.

Enfin, la section TTE s'est fortement engagée dans la défense des intérêts du Jura bernois en matière de transports publics et privés. Elle est aussi intervenue de manière importante dans le domaine de l'aménagement des eaux et de la planification énergétique.

CHAPITRE 8 - COLLABORATION AVEC LE CAF

La collaboration avec le CAF est habituelle à tous les niveaux, ainsi que le prévoit le règlement commun. Les séances et dossiers communs ont connu une intensification qui découle certainement de l'habitude qu'ont les conseils de travailler ensemble, en particulier dans le domaine de la formation. La collaboration va nettement au-delà du minimum prévu par le règlement commun.

CHAPITRE 9 - PARTENARIAT DIRECT ET RELATIONS AVEC LES VOISINS

Outre les contacts réguliers imputables aux collaborations désormais bien établies (Fonds du sport, délégation à la jeunesse, Fondation interjurassienne pour la statistique), le CJB et le canton du Jura ont des contacts divers au gré des dossiers. Une séance a réuni le Gouvernement jurassien, le Bureau du CJB ainsi que la présidence et la vice-présidence de la section INST au sujet de l'avenir institutionnel.

CHAPITRE 10 - COMMUNICATION

La communication des activités du Conseil du Jura bernois est en général dictée par le rythme – mensuel – de ses séances, qui donnent lieu, dans les jours qui suivent, à :

- a. une conférence de presse où les principales décisions sont présentées ;
- b. un communiqué avec quelques informations brèves ;
- c. un communiqué consacré aux subventions.

Le CJB a organisé moins de conférence de presse en 2012 par rapport à 2011, par contre il a publié plus de communiqués. Cela traduit d'une part une tentative de faire face à la charge importante de travail, étant donné que la préparation d'une conférence de presse implique un gros engagement. D'autre part, cela témoigne d'une volonté du CJB de mieux coller à l'évolution des dossiers en n'attendant pas la conférence ordinaire d'après-plénum pour donner sa position sur telle ou telle thématique.

12. Abréviations

AIJ	Assemblée interjurassienne
AJU	Alliance jurassienne
beco	Service cantonal de l'économie
BEJUNE	Berne-Jura-Neuchâtel
BUR	Bureau du CJB
CAF	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne
ceff	Centre de formation professionnelle Berne francophone
CGSO	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CJB	Conseil du Jura bernois
CMJB	Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne
COFRA	Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique
CTJ	Conférence Transjurassienne
CULTURE	Section Culture
DAJ	Délégation du Conseil-exécutif aux affaires jurassiennes
DBAJ	Délégation biennoise aux affaires jurassiennes
ECO	Direction de l'économie publique / Section Economie publique
FICD	Fédération interjurassienne de coopération et de développement
FIN	Direction des finances
FISTAT	Fondation interjurassienne pour la statistique
FRI	Fondation rurale interjurassienne
HE-Arc	Haute école Arc
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel
HESB	Haute école spécialisée du canton de Berne
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
HJB	Hôpital du Jura bernois
INS	Direction de l'instruction publique / Section Instruction publique
INST	Section Institutions
JCE	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques / Section Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques
LEAC	Loi sur l'encouragement des activités culturelles
LStP	Loi sur le statut particulier du Jura bernois
OFROU	Office fédéral des routes

OStP	Ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois
PBD	Parti bourgeois-démocratique
PDC-PLJ	Entente parti démocrate chrétien – parti libéral jurassien
PEv	Parti évangélique
PLR	Parti libéral-radical
POIAS	Programmes d'occupation et d'insertion dans le cadre de l'aide sociale
POM	Direction de la police et des affaires militaires
POMFIN	Section Police, affaires militaires et finances
PS	Parti socialiste
PSA	Parti socialiste autonome
RC-CH	Association Région capitale suisse
SAP	Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale / Section Santé publique et prévoyance sociale
TTE	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie / Section Travaux publics, transports et énergie
UDC	Union démocratique du centre

13. Annexes

Annexe 1	Liste des membres du CJB
Annexe 2	Composition des sections
Annexe 3	Liste des séances plénières
Annexe 4	Statistiques sur la participation aux séances